

Compte rendu de séance

Séance du 5 Février 2016

L'an 2016 et le 5 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MINIOT Jacques Maire

Présents : Mr MINIOT Jacques, Maire, Mmes : BAUDUIN Jacqueline, BOITEL Christelle, LABOISSE Jeanne-Marie, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, MM : BILLET Jean-Michel, BRASSEUR Francis, DAUTREMEPUIS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DELHOMEZ Jacques, DUQUESNOY David, MAGNIEN Julien, PRUVOST Marcel, WILLEMETZ Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mmes : PAVY Madeleine à Mr MINIOT Jacques, WOZNY Isabelle à Mr PRUVOST Marcel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 01/02/2016

A été nommée secrétaire : TONNOIR Laëtitia

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des décisions qu'il a prise dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délégation du conseil municipal du 07.04.2014 dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

- Renouvellement du document unique et Pénibilité pour un coût de 1 127.62€TTC

Objets des délibérations

SOMMAIRE

DETR 2016 : Aménagement du Centre Bourg-Rénovation de l'Eclairage public-Réalisation d'économie d'énergie – 2016-01D

DETR 2016 : Aménagement du Centre Bourg- Sécurisation par la création de trottoirs- les bordures de caniveaux- et les accès aux bâtiments publics – 2016_02D)

Location d'un photocopieur Ecole maternelle - 2016_03D

Renouvellement contrat CUI-CAE au 01.03.2016 - 2016_04D

Formation du personnel communal : CACES 1-4 et Appicateur en collectivité territoriale - 2015_05D

Demande d'organisation d'une course cycliste du cercle laïque de Barlin le 18.06.2016 - 2016_06D

Mise en sécurité Rue d'Olhain - et Rue de Mulhouse - 2016_07D

Demande DETR 2016 : Aménagement du Centre Bourg- Rénovation de l'Eclairage public-Réalisation d'économie d'énergie

2016_01D

Monsieur le Maire rappelle que la phase trois de l'étude d'aménagement du centre du village de 2012 prévoyait une véritable place piétonne en avant de l'ancienne mairie préconisant des travaux d'enfouissement des réseaux et notamment de sécurisation (rénovation et amélioration) de l'éclairage public. Le Conseil Municipal porte une attention particulière à la performance des équipements qui seront installés. Le matériel devra répondre à des critères énergétiques pour la réalisation d'économie d'énergie mais aussi permettre d'accroître la sécurisation des bâtiments publics (l'école les Erables et la cantine garderie) le long de la RD 179.

Le coût prévisionnel de cette opération subventionnable s'élève à 202 124.90€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE DE

- De réaliser les travaux exposés ci-dessus pour un montant prévisionnel de 202 124.90€HT en fonction des subventions obtenues.

Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR 2016 (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'opération susvisée

Le plan de financement de cette opération serait le suivant

DEPENSES	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLEHT	RESSOURCES	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE	TAUX
Enfouissement des réseaux Eclairage public	202 124.90€	ETAT /DETR MONTANT SUBVENTIONNABLE à hauteur de 202 124.90€	50 531.22€	25%
		Fond de concours Artois comm FDE enfouissement des réseaux et éclairage public	33 881.70€ 77 287.00€	16.76% 38.24%
		Fonds propre de la Commune	40 424.98€	20.%
TOTAL EN HT	202 124.90€HT		202 124.90€HT	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE DE

- D'Adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2016) dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg - Rénovation de l'Eclairage public-Réalisation d'économie d'énergie.

DETR 2016 : Aménagement du Centre Bourg- Sécurisation par la création de trottoirs- les bordures de caniveaux- et les accès aux bâtiments publics

2016_02D

Monsieur le Maire rappelle que l'étude d'aménagement du centre du village de 2012 prévoyait la L'aménagement de son centre bourg afin d'établir des liaisons douces en mettant en œuvre la loi sur l'accessibilité. La volonté est de créer une place qui forme un ensemble remarquable et de faire que les habitants puissent emprunter les nouveaux trottoirs créés pour leurs déambulations et l'accès aux différents bâtiments communaux ;

Le projet vise à répondre à plusieurs obligations :

- La sécurité des piétons par la création des trottoirs inexistants offrant une continuité piétonnière, le long de la RD 179
- Le rétrécissement de la chaussée au niveau de l'accès à l'école primaire ralentira les véhicules et la création d'un parvis au niveau de ce même bâtiment scolaire permettant aux enfants l'attente sans problème de sécurité.
- Cette opération s'inscrit dans le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE DE

- De réaliser les travaux exposés ci-dessus pour un montant prévisionnel de 216 519.20€HT

Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR 2016 (dotation d'équipement des territoires

ruraux) pour l'opération susvisée

Le plan de financement de cette opération serait le suivant

DEPENSES	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE EHT	RESSOURCES	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE	TAUX
TROTTOIRS ET BORDURES CANIVEAUX	216 519.20€ HT	ETAT /DETR	43 303.84€HT	20%
		Fond de concours Artois comm	75 781.72€HT	35%
		Amende de police	15 000.00€HT	6.9%
		Fonds propre de la Commune	82 433.64€	38.1.%
TOTAL EN HT	216 519.20€HT		216 519.20€HT	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE DE

- D'Adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2016) dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg- Sécurisation par la création de trottoirs- les bordures de caniveaux- et les accès aux bâtiments publics

Dotation d'un photocopieur Ecole maternelle

réf : 2016_03D

L'école maternelle " Le Tilleul" souhaite disposer d'un photocopieur. Un devis a été présenté par la société RICOH pour un matériel reconditionné noir et blanc identique à celui de l'école primaire. Le contrat proposé reprendrait l'ensemble des deux photocopieurs série MP 2051 pour une durée de 5 ans avec un loyer trimestriel de 185€HT. Le coût copie reste inchangé (0.0065€).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

De doter l'école maternelle "Le Tilleul" d'un photocopieur reconditionné identique à celui de l'école primaire.

D'accepter les termes du contrat présenté et autorise le maire à signer le contrat de location avec la société Ricoh.

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Renouvellement contrat CUI-CAE au 01.04.2016

réf : 2016_04D

Par délibération du 19.06.2014 le conseil municipal a créé un emploi d'agent des services techniques pour une durée de 20 heures en contrat unique d'insertion -contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Ce contrat initialement prévu pour 12 mois a fait l'objet d'une reconduction de la période du 01.07.2015 au 31.03.2016. L'agent qui est sur ce poste, compte tenu de son âge peut à nouveau bénéficier d'un renouvellement de son contrat.

Il est alors proposé de reconduire celui-ci pour une durée d'un an (du 01.04.2016 au 31.03.2017)

Le Conseil Municipal

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi, Considérant les modalités d'admission, les modalités de rémunération et les aides de l'Etat
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide

- de reconduire pour une durée de un an le contrat CUI-CAE (du 01.04.2016 au 02.09.2017)
 - Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Etat une nouvelle demande d'aide
 - Fixe la durée du travail à 20 heures semaine rémunérée à hauteur du SMIC horaire en vigueur
 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Formation du personnel communal : CACES 1-4 et Appicateur en collectivité territoriale

réf : 2015_05D

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de former les agents communaux dans le cadre des CUI-CAE. Ces formations doivent être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'individu.

L'ensemble des formations sont soumises à l'examen et à l'autorité territoriale. Les formations présentées ne sont pas actuellement prises en charges par le CNFPT. (centre nationale de la fonction publique territoriale).

Deux formations payantes ont été retenues :

La formation CACES : formation et évaluation à la conduite d'engins de chantier (renouvellement CACES 1-4°) pour un coût de 1020€ TTC

La formation Certificat individuel : Appicateur en collectivités territoriales pour un coût éventuel de 210€ (un coût supplémentaire du repas de 10€).

Le Conseil Municipal après délibération approuve et décide à l'unanimité de prendre en charge financièrement les formations retenues.

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Demande d'organisation d'une course cycliste du cercle laïque de Barlin le 18.06.2016

réf : 2016_06D

Monsieur le Maire présente la demande du Président du cercle laïque de Barlin pour l'organisation d'une course cycliste qui aura lieu le 18.06.2016 sur la commune.

Il est rappelé qu'à cette date a lieu la fête des écoles de la commune.

Considérant qu'à cette date est organisée la fête des écoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet à l'unanimité un avis défavorable à la demande du Président du cercle laïque de Barlin d'organiser une course cycliste le 18.06.2016

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Mise en sécurité Rue d'Olhain - et Rue de Mulhouse

réf : 2016_07D

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre plusieurs dispositions pour améliorer la sécurité du village et notamment sa traversée:

- Mettre la rue d'Olhain en sens unique et réaliser la pose de plot à l'entrée de l'école primaire "Les Erables"
- Installer une balise "céder le passage" à l'intersection de la rue de Mulhouse et de la rue d'Houdain pour ralentir la circulation et le respect de la priorité à droite.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces propositions.

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Il est proposé d'organiser sur la commune un spectacle patoisant. Le conseil municipal est favorable à cette proposition. Mme Tonnoir Laëtitia est chargée de prendre contact pour voir les modalités, le coût et l'organisation de ce spectacle.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au passage de la course cycliste « 27^{ème} Boucle de l'Artois » les 2 et 3 avril 2016.

Monsieur le Maire fait part des travaux réalisés :

- Visiophone installé à l'école maternelle
- Modification de l'Alarme incendie en cours de réalisation à l'école maternelle

Complément de compte-rendu:

- Mme Tonnoir Laëtitia donne le compte rendu des deux conseils d'école
- Un bilan des Nouvelles activités périscolaires est présenté. Un rappel du règlement intérieur des Nap sera effectué
- Il est donné le bilan des effectifs du CLSH (centre de loisirs sans hébergement) de février

Séance levée à: 20:12

